CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ILES

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 9 décembre 2009, et ajourné au 16 décembre 2009 à 19 h 00, à la salle du Centre Marcel-Tassé, sis au 47, rue de l'Église, à Lac-des-Seize-Iles.

Sont présents : Luc Lamond, maire
Denis Charlebois, conseiller siège no 1
George Calder, conseiller siège no 2
Françoise Tassé, conseillère siège no 3
René Pelletier, conseiller siège no 4
Richard Lessard, conseiller siège no 5
France Robillard Pariseau, conseillère siège no 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence du maire, Luc Lamond. Tous les membres du Conseil ont reçu l'avis de convocation, remis de main à main, selon l'article 156 du *Code municipal*.

1. OUVERTURE DE LA SESSION SPÉCIALE

La séance extraordinaire est ouverte à 19 h 05 par le maire, Luc Lamond. Luce Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2. ADOPTION DU BUDGET 2009

Attendu les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du *Code Municipal ;*

Attendu que le Conseil de la municipalité de Lac-des-Seize-Iles prévoit des dépenses équivalentes aux recettes, le tout réparti comme suit :

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
FOND D'ADMINISTRATION
Exercice se terminant le 31 décembre 2010

RECETTE :

Source locale	6 16 701$
Autres sources locales	57 600$
Transferts	1 53 088$
Affectation surplus accumulé	9 635$
TOTAL DES RECETTES :	**837 024$**

DÉPENSE :

Administration	257 518$
Sécurité publique	102 215$
Transport	297 149$
Hygiène du milieu	92 723$
Urbanisme et zonage	63 365$
Loisir et Culture	24 054$
TOTAL DES DÉPENSES :	**837 024$**

Proposé par le conseiller George Calder appuyé par le conseiller Richard Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2009.12.220 QUE le budget de l'exercice financier 2010 soit adopté, tel que présenté.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question porte sur le budget seulement

4. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Proposé par le conseiller René Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers :

CM 2008.12.221 DE lever la séance extraordinaire, il était 19h31.

Luc Lamond Maire	Luce Bergeron, D.G. et secrétaire-trésorière